

Questions orales

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, encore une fois, cette question est constamment au premier plan de nos discussions internationales, tant à l'ONU qu'auprès de la Communauté européenne. En tant que surveillants de l'éventuel cessez-le-feu en Yougoslavie, nous prenons activement part au déroulement des événements en collaboration avec la Communauté européenne et l'UEO.

Nous sommes évidemment disposés à soulever la question d'un pont aérien pour le transport de vivres, à des fins humanitaires, et à tout mettre en œuvre pour nous assurer que les produits se rendront à leurs destinataires, qui vivent réellement des événements tragiques à Dubrovnik.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi à la ministre.

M. Anton Kikas, un homme d'affaires de Toronto qui est aussi citoyen canadien, a été arrêté à Belgrade, en Yougoslavie, le 31 août de cette année. En date d'hier soir, aucune accusation n'avait été portée contre lui ni par les autorités civiles ni par les autorités militaires. Les autorités militaires qui détiennent M. Kikas refusent de le libérer ou d'entamer des poursuites judiciaires contre lui.

Nous avons là un civil canadien qui est détenu par des autorités militaires. Que fait le gouvernement du Canada pour protéger les droits de M. Kikas?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, M. Kikas s'est lui-même prévalu des dispositions sur la protection des renseignements personnels et il a précisé que ni les représentants du gouvernement canadien ni d'autres personnes ne devaient discuter de son cas en public. Par l'intermédiaire de notre consulat, nous demeurons constamment en contact avec M. Kikas ainsi qu'avec les autorités yougoslaves pour essayer de protéger les droits d'un citoyen canadien à l'étranger. Cela dit, il m'est impossible de faire d'autres observations à ce sujet, à la demande expresse de M. Kikas.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, j'ai parlé à l'avocat de M. Kikas. Ce que M. Kikas a demandé, c'est que son avocat se charge d'aborder toutes les questions dans la presse. C'est cela qu'il a demandé. Je vous répète que M. Kikas est détenu depuis 60 jours sans avoir été accusé. C'est certainement exagéré.

La ministre peut-elle exercer des pressions auprès des autorités yougoslaves aujourd'hui pour faire libérer immédiatement M. Kikas, une telle libération étant conforme aux lois yougoslaves?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je présume que la demande de protection des renseignements personnels présentée par M. Kikas s'adresse autant à moi qu'aux autres députés de cette Chambre, et que nous devrions la respecter. Je pense qu'il vaut mieux se renseigner auprès de son avocat. À part cela, je vous répète que je ne peux rien dire à ce sujet.

* * *

LES RÉFUGIÉS

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Le 30 septembre, le président canadien d'un comité de Sud-Asiatiques a écrit au ministre l'enjoignant de parrainer 400 environ de leurs coreligionnaires qui sont en rade à New Delhi, loin de leur patrie. Le comité a aussi tenté de venir en aide à ces réfugiés désespérés par l'entremise de diverses organisations confessionnelles et d'ONG canadiens. Malheureusement, jusqu'à présent, on n'a trouvé de parrains que pour une poignée d'ismaïliens afghans.

Le ministre saisit-il toute la gravité de la situation de ces réfugiés? Accordera-t-il la plus haute priorité à la demande qui lui a été adressée et inclura-t-il ces réfugiés dans le groupe visé par le cycle de 1992 qu'il s'apprête, je crois, à annoncer?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je comprends parfaitement l'inquiétude du député. Je peux lui assurer que nous sommes toujours prêts à aider les gens qui souhaitent parrainer des réfugiés au sens de la convention pour leur permettre d'entrer au Canada.

Comme vous le savez, monsieur le Président, et comme les députés le savent aussi, nous travaillons en collaboration très étroite avec le HCR, c'est-à-dire le Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, et nous continuerons de le faire.

Je dois cependant signaler au député que, pour le moment, le HCR prône le rapatriement de ce groupe plutôt que sa réinstallation dans un tiers pays. Bien sûr, nous sommes toujours disposés à examiner des cas particuliers.

* * *

**L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE
CANADA—ÉTATS-UNIS**

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, je voudrais revenir à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures sur la question de la destruction des documents concernant l'Accord de libre-échange. La ministre a dit qu'elle ne poursuivrait pas sur ce sujet.